

**Compte-rendu
Comité de voisinage n°3
26 janvier 2017**

1 - Introduction et validation du précédent compte-rendu :

Rémi FERAUD, Maire du 10^{ème} arrondissement, précise, en ouverture de ce troisième Comité de Voisinage de la SCMR après plus de 3 mois de fonctionnement, que la prise d'images et de son effectuée pendant ce Comité est effectuée par la même équipe de documentariste que la fois précédente ; toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les images peut se manifester et le faire savoir.

Stéphane BRIBARD souligne que la pochette distribuée en début de réunion contient notamment l'ordre du jour et le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2016. Ce dernier a fait l'objet d'une précision, en page 7, sur proposition de Michel CHAMPON, Président de l'association VGNE, concernant la distribution de seringues.

Validé aujourd'hui en l'absence de nouvelles remarques, ce compte-rendu sera mis en ligne sur le site de la Mairie du 10^{ème}.

2 – Point de situation sur l'Espace Gaïa :

Céline DEBAULIEU fait un point sur la fréquentation de l'Espace Gaïa (des tableaux de chiffres arrêtés au 23 janvier 2017 sur les inscrits et les passages à l'espace Gaïa figurent dans la pochette de documents distribuée) :

- 170 passages par jour en moyenne au mois de janvier
- Plus de 8.000 injections dans la SCMR depuis son ouverture, ce qui représente autant d'injections qui n'ont pas eu lieu dans l'espace public
- Sur une journée comme le mardi 24 janvier par exemple, il a été effectué 5 soins ou pansements liés à des lésions post-injection et 1 consultation réalisée par un médecin avec orientation vers un traitement contre l'Hépatite C (le lendemain, ont été effectués 3 soins et 1 consultation donnant lieu à un dépistage Hépatite C)
- 21 dépistages VIH et 16 dépistages Hépatite C ont été réalisés depuis l'ouverture.
- La population des usagers de la SCMR est représentée d'hommes à 85% et de femmes à 15%, ce qui correspond aux éléments connus du CAARUD et des autres dispositifs accessibles aux usagers de drogues sur Paris.

Pour Gaïa, les besoins sont donc ceux qui avaient été identifiés (usagers connus du CAARUD et présents sur l'espace public environnant) et la SCMR répond aux objectifs fixés. Il est important de souligner que les usagers se saisissent des professionnels présents pour l'accès aux soins et l'accompagnement social.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

David MELIQUE, assistant social de l'espace Gaïa propose, pour faire un point sur le profil des usagers, de dresser le portrait de trois d'entre eux.

Ces personnes accompagnées et suivies sont évidemment des usagers de l'Espace Gaïa et sont des exemples précis et concrets de la désaffiliation sociale de beaucoup d'entre eux. Ce travail indispensable de lien social avec les usagers se fait aussi bien dans la rue par les maraudes que dans l'Espace Gaïa lui-même.

- Un usager de 27 ans, suivi jeune par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), séparé douloureusement de sa compagne en province, venu à Paris pour retrouver son père, qu'il découvre dans une situation sociale encore plus difficile que la sienne. Devenu SDF, sans ressources ni CMU, il est hospitalisé, sans couverture maladie. En l'absence de papiers d'identité (perdus), il est entré en contact avec l'assistant social pour être soutenu, aidé et accompagné, pour obtenir tant une domiciliation que des papiers (situation administrativement inextricable).
- Un usager de 54 ans au parcours de vie compliqué lié à ses relations amoureuses et ses séparations successives. C'est un écorché vif. Sans papiers ni ressources ni domiciliation, il est SDF. Gaïa avait réussi à lui trouver une chambre pour quelques jours mais des problèmes de dos l'ont immobilisé et fait évacuer par le SAMU. Hospitalisé sans CMU, l'assistant social a travaillé avec l'hôpital pour lui ouvrir des droits et lui permettre d'aller vers des soins de suite et une cure.
- Un usager de 35 ans, arrivé de province à Paris il y a 5 ans, aussi sans ressources ni CMU ni papiers d'identité, mais sans demande ni besoin, et accompagné d'un chien. En traitant son chien blessé à une patte, la confiance a été gagnée petit à petit par l'assistant social. Cela a d'abord permis d'aller vers des démarches au commissariat de son secteur de mendicité pour obtenir des papiers d'identité, puis de commencer à travailler pour ses droits CMU et se préparer à de probables visites médicales (pour la vue notamment).

Dans ces trois cas, comme dans de nombreux autres, le travail de l'assistant social réside avant tout à recréer du lien, par une somme de petites actions initiales, souvent dans un temps long, qui permettent d'avancer et d'obtenir des résultats plus tard. C'est le cas pour l'accompagnement administratif, consistant à accomplir des démarches parfois compliquées pour obtenir, d'une part, des papiers pour lesquels une domiciliation est nécessaire et, d'autre part, une domiciliation, pour laquelle sont demandés des papiers d'identité.

L'accompagnement physique est important pour assister les usagers face à l'administration ou des institutions, mais aussi simplement pour leur permettre de s'y déplacer (en gardant un chien, par exemple).

Entre 3 et 12 personnes sont reçues en moyenne par l'assistant social chaque jour, ce qui représente une file active de plus de 80 personnes depuis l'ouverture de la SCMR. Les entretiens étant assez longs, l'assistant social n'a probablement pas reçu tous ceux qui le souhaitent véritablement, par incapacité ou difficulté à attendre qu'il soit disponible.

PRODUITS CONSOMMES

Thomas DUSOUCHET, Directeur adjoint de l'association Gaïa, présente ensuite les produits consommés dans la salle de consommation :

- 48 % de sulfate de morphine / Skenan
- 42 % de crack (au deux tiers inhalé, pour un tiers injecté)
- 4 % de méthadone
- 4% de buprénorphine
- 1% d'héroïne
- Et un peu moins de 1% de cocaïne.

Ce sont donc en grande majorité des médicaments détournés de leur usage qui sont consommés, et très peu d'héroïne et de cocaïne ; cela correspond à la consommation observée dans l'environnement de la SCMR avant son ouverture.

Au vu de ces chiffres, Rémi FERAUD note que la réalité constatée par les services de Police du transport de cocaïne à Paris et plus précisément dans le 10^{ème}, ne correspond donc pas à l'usage au sein de l'Espace Gaïa (mais plus probablement à la présence de la Gare du Nord dans l'arrondissement).

Questions et remarques de différents acteurs sur ce point de situation :

- Emeline JANNAUD, parent d'élève de l'école élémentaire Belzunce, a remarqué que dans les abords de la SCMR, certains usagers ne communiquent pas en français. Cela est-il révélateur du public suivi ? Soulignant l'importance de l'accompagnement social et du travail décrit ci-dessus, elle se demande comment se passe la communication avec ce public.
 - ➔ Thomas DUSOUCHET confirme que ces usagers, présents sur la scène de consommation depuis une quinzaine d'années, viennent essentiellement d'Europe de l'Est (une majorité de Géorgie, beaucoup d'Ukraine, de Russie...), ils parlent tous russes même si les plus jeunes d'entre eux parlent maintenant aussi anglais. Plusieurs salariés et bénévoles de l'Espace Gaïa sont russophones et, en cas de difficultés malgré les différentes langues parlées par le personnel, ils disposent d'un dispositif payant d'interprétariat par téléphone. Quelques personnes sont parfois originaires de Chine, d'Iran, d'Afghanistan ou de pays moyen-orientaux.
- Céline DEBAULIEU précise à une question du Maire sur l'évolution de fréquentation de la SCMR que tous les jours en octobre, novembre et décembre, des personnes nouvelles se présentaient. La fréquentation est stable depuis deux ou trois semaines, ce qui permet, avec une équipe désormais rodée, un travail plus qualitatif et un véritable accompagnement des usagers.
- Déborah PAWLIK demande si des malaises, des problèmes médicaux ou des incidents graves sont passés depuis l'ouverture de la salle.
 - ➔ Thomas DUSOUCHET souligne qu'aucun incident médical ni évènement de surdosage n'est à déplorer depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa, hormis un transfert

aux urgences fin novembre suite à un épisode de convulsion après une consommation de cocaïne.

- Olivier ANDRE, coordonnateur régional de la MILDECA, remercie beaucoup l'équipe de Gaïa pour ce travail et souligne que les portraits présentés par l'assistant social illustrent la complexité des facteurs à prendre en compte pour engager un suivi (hébergement, domiciliation, santé,...).

Dans cette perspective, le Préfet de Région est très mobilisé et a demandé aux services de l'État de se mobiliser pour apporter une réponse coordonnée sur de nombreux domaines, l'hébergement bien sûr (avec la mobilisation de la DRIL), en matière d'accès à la santé aussi (avec l'ARS) et pourquoi pas dans d'autres domaines comme le sport, ou en matière d'insertion professionnelle, dès que cela sera possible.

L'ensemble des leviers dont peut disposer l'État sera mis à disposition de l'association Gaïa pour accompagner son travail, dès que seront disponibles des statistiques et un portrait global de la cohorte de consommateurs pour bien décrire la variété des situations.

- Pour Stéphane BRIBARD, élu du 10^{ème} arrondissement en charge de la prévention et de la sécurité, ce portrait des usagers met en valeur le nombre important de contacts avec les usagers qui n'avaient pas lieu avant, même avec les dispositifs déjà existants. Il pose la question des limites éventuelles de Gaïa pour « absorber » tout son public et du rôle des maraudes vers les usagers présents dans le quartier et encore réticents à venir à l'espace Gaïa.

➔ Pour Thomas DUSOUCHET, l'espace Gaïa est aujourd'hui en capacité d'absorber les besoins et les flux importants d'usagers. Il confirme que malgré des pointes à plus de 200 voire 220 usagers par jour, l'organisation est efficace, l'équipe est rodée et solide, l'accueil et l'accompagnement dans l'espace de consommation se déroulent bien. Se pose évidemment la question de l'accompagnement social individuel, souvent complexe : quand le flux d'usagers est important, cet accompagnement physique peut être reporté.

Pour 2017, les diagnostics et premières analyses permettront de réfléchir aux éventuelles évolutions nécessaires en ressources humaines, budgets, aux partenariats à développer ou renforcer sur des questions telles que l'hébergement ou la psychiatrie (cf le partenariat avec l'Espace Murger de l'hôpital Fernand Widal).

➔ Karim TOUZANI de Gaïa rappelle que les maraudes sont antérieures à l'ouverture de la SCMR et que le travail de la maraude est un travail de long terme. Le public de la SCMR est également suivi par les maraudes ; l'ouverture de l'espace Gaïa permet un travail différent avec les usagers, ailleurs que dans la rue. De plus en plus d'usagers rencontrés par les maraudes s'inscrivent à l'espace Gaïa. La part des usagers réticent au dispositif aujourd'hui diminue nettement, par l'inscription emblématique de certains qui avaient dit ne jamais venir.

Les maraudes vont également à la rencontre d'usagers exclusifs de crack présents dans le quartier, qui n'ont pas accès à la SCMR (l'inhalation n'est possible au sein de la SCMR que si l'utilisateur est injecteur), mais qui sont dans des situations sociales et médicales souvent aussi préoccupantes que les injecteurs.

Les maraudes permettent également de poursuivre le travail de médiation de Gaïa auprès des gardiens d'immeubles, des habitants et commerçants du quartier mais aussi le travail de sensibilisation sur le quartier et la tranquillité publique auprès des usagers (pour que les habitants soient une réalité pour eux). Les appels sur le numéro permettant aux riverains un contact direct avec la SCMR sont aujourd'hui plus rares, probablement grâce aux contacts fréquents en rue.

Les maraudes continuent également, notamment par temps de grand froid comme ces derniers jours, pour essayer de détecter les usagers « cachés », cherchant l'abri dans les parkings notamment. Des accompagnements se font aussi pour des usagers ne fréquentant pas la salle.

- Michel CHAMPON, Président de l'association Vivre Gare du Nord-Gare de l'Est (VGNE), trouve très inquiétants les chiffres annoncés sur la consommation de crack, chiffres en inadéquation, selon lui, avec ce qui avait été annoncé avant l'ouverture de la SCMR. D'autant plus qu'il juge ce produit particulièrement dangereux, qu'il est réputé très addictif et très difficile d'en sortir. Il voudrait l'avis de la Police sur la question de la consommation de crack dans la SCMR et de ses conséquences éventuelles sur la tranquillité publique des rues avoisinantes, notamment du fait de la vente de crack autour de la Gare du Nord.

→ Thomas DUSOUCHET précise que la consommation importante de crack date de plusieurs années dans un contexte de polyconsommation. La poly-consommation est une réalité identifiée depuis longtemps déjà (médicaments détournés, crack, alcool,...). Pour simplifier, autant les années 80 étaient des années de mono-consommation essentiellement d'héroïne, autant les années 2000 et 2010 sont des années de poly-consommation d'opiacées, de médicaments détournés de leurs usages, un peu d'héroïne, de sulfate de morphine, du crack, d'alcool, de benzodiazépines. Ce constat avait été évoqué lors des travaux et réflexions lors du projet d'ouverture de la SCMR, dont la présence du crack parmi cette poly-consommation. Les proportions présentées aujourd'hui devant ce Comité ne sont pas surprenantes et sont sensiblement les mêmes que celles constatées chez les usagers avant l'ouverture de l'Espace Gaïa.

Par ailleurs, il se tient prêt à discuter de la dangerosité du crack, mais à un autre moment ou un autre lieu.

→ Rémi FERAUD rappelle que les jugements moraux qui peuvent être parfois portés sur la dangerosité du crack ne changeront pas la situation que l'on peut déplorer : l'importance de cette consommation est réelle, il faut travailler sur cette réalité. La visibilité de cette consommation s'est accentuée : bien au-delà du quartier de la Gare du Nord, des quartiers de Paris et sa proche banlieue sont concernés.

→ Olivier ANDRE informe qu'il animait il y a quelques jours au titre de coordinateur de la MILDECA à Paris une réunion du dispositif « Trend », qui a pour mission d'étudier, avec notamment les services de police, des douanes et les services fiscaux, l'évolution des produits consommés, des modes de consommation et des profils des usagers de manière à adapter les dispositifs de répression, mais aussi de prévention et de réduction des risques et des dommages. Au travers de ce dispositif, Olivier ANDRE confirme que la multiplicité des produits consommés est aujourd'hui la règle, que ces produits évoluent tous les ans, et qu'une adaptation à ce constat est nécessaire. Il rappelle également que les modes de relations entre consommateurs et

trafiquants ont considérablement évolué ces dernières années, de manière spectaculaire, notamment avec l'usage d'Internet et de plates-formes téléphoniques. Les livraisons se font par voie postale et à domicile pour l'essentiel, avec des outils de suivi perfectionnés.

S'il faut avoir en tête ces évolutions et constats, il faut impérativement souligner que le public visé par la SCMR n'est pas ce public mais un public désinséré.

La SCMR ne peut pas lutter contre tous ces phénomènes et toutes ces évolutions : elle doit répondre à un objectif précis, à destination d'un public précis lui aussi.

La politique de réduction des risques et des dommages va bien au-delà du travail de la SCMR et il ne faut pas faire peser sur l'Espace Gaïa la responsabilité globale ni de la lutte contre le trafic de stupéfiants en général, ni de la réduction des risques pour toutes sortes de consommation.

- Déborah PAWLIK, représentante du Groupe LR dans le 10^{ème}, partage les propos de M. CHAMPON, insiste sur la présence importante d'usagers exclusifs de crack dans le quartier signalée par beaucoup et alerte le Comité de Voisinage sur le fait qu'aucune modification ne doit être apportée aux règles en vigueur sur la nécessité d'être injecteur pour avoir accès à la SCMR.
 - ➔ Thomas DUSOUCHET rappelle que cette règle était très claire dès les débats précédant l'ouverture de la SCMR et qu'il n'y est pas dérogé. Cela n'empêche pas de faire le constat de l'état des lieux de la consommation et de son évolution à Paris comme en Ile de France.
 - ➔ Ce constat est partagé par Léon GOMBEROFF, Directeur d'Espoir Goutte d'Or (EGO), notamment du CAARUD du boulevard de La Chapelle, attestant de la réalité de cette présence d'usagers de crack dans tout le nord-est parisien depuis plusieurs années. Pour lui, la réinsertion de crackers est possible, on peut se sortir de cette addiction ou la réguler, grâce à une approche par la réduction des risques, et ce malgré les profils très compliqués des usagers, semblables à ceux décrits par David MELIQUE précédemment.
- Haïk MOURADIAN, médecin au CSAPA « Espace Murger » (Hôpital Fernand Widal – Lariboisière) précise qu'au-delà du travail de proximité de première ligne de Gaïa, le travail d'orientation vers des structures de soins conventionnelles permet d'aboutir à de véritables parcours de soins pour les usagers : sur une quinzaine d'usagers adressés à leurs services par Gaïa en janvier 2017, la moitié d'entre eux se sont inscrits dans un projet de sevrage hospitalier. L'Espace Gaïa est un tremplin vers des soins curatifs.
- Pour Stéphane BRIBARD, la question soulevée sur le crack est intéressante mais elle se trouve en partie aux frontières de l'objet d'un tel Comité de voisinage. Ce qui compte, c'est que le cadre prévu par la loi soit respecté : les usagers de l'espace Gaïa sont tous des poly-consommateurs injecteurs, et les consommateurs reçus à l'Espace Gaïa ne sont consommateurs de crack que lorsqu'ils sont également injecteurs. Il n'y a pas d'usagers uniquement de crack.

Il rappelle que la SCMR est située dans un secteur géographique parisien qui n'est pas épargné par les évolutions des scènes de consommations parisiennes ou franciliennes, pour des raisons variées (par exemple pour les crackers ces derniers mois, la fermeture de la station de métro Château-Rouge, comme il a pu s'en rendre

compte avec la maraude du bus mobile Gaïa au métro Strasbourg-St-Denis). Les acteurs de la réduction des risques sont vigilants sur ces questions d'évolution des scènes et seront certainement amenés à présenter des points de situation sur l'évolution des usages lors des prochaines réunions si l'ordre du jour le permet. Mais ces questions ne sont pas en lien direct avec la présence de l'Espace Gaïa dans la rue Ambroise Paré.

3 – Point de situation sur le quartier : physionomie de l'espace public, évolutions constatées

Le nouveau Commissaire Central du 10^{ème}, Damien VALLOT, arrivé le 2 janvier dans l'arrondissement (précédemment dans le 7^{ème}) en remplacement du commissaire MINICONI fait un constat similaire à celui présenté par le Commandant ADRIAN à la précédente réunion :

- Il rappelle que le dispositif dont dispose le Commissariat est nettement plus conséquent qu'avant l'ouverture la SCMR, avec le renfort de plusieurs dizaines de policiers pour l'arrondissement. Ce renfort, espéré et attendu, combine des équipages à vélo, à pied et des véhicules.
- Les missions de ces équipages dans le quartier sont, en premier lieu, d'aiguiller tous les jours les usagers vers la SCMR, mais également le repérage, par des personnels en civil, d'éventuels trafics de stupéfiants. Il n'a d'ailleurs pas été constaté d'augmentation (ni de stagnation) du phénomène de deal de rue sur le secteur.
- Il souligne que la présence de 7 caméras de vidéosurveillance de la Préfecture de Police, sans lien direct avec la présence de la SCMR, actives 24h/24, est un dispositif très dense venant en appui du travail des policiers du secteur.
- Ainsi la Brigade Spécialisée de Terrain de ce secteur peut représenter jusqu'à 4 équipes par jour.
- Il n'est pas constaté de personnes en détention de galettes de crack en quantité importante aux abords de la SCMR.
- Dans le 10^{ème}, le trafic de stupéfiants représente l'essentiel des gardes à vue (la moitié des procédures du SAIP, le service d'investigation du commissariat, soit une procédure tous les 2 jours) mais sans aucun lien avec la SCMR ni au crack. Il s'agit de trafics d'un public très différent, de personnes parfaitement insérées et opérant à domicile, par plateforme téléphonique. Les produits concernés ne sont d'ailleurs pas ceux consommés dans la SCMR mais de l'héroïne, de la cocaïne et de la résine ou de l'herbe de cannabis.
- Des efforts sont évidemment poursuivis autour de la Gare du Nord où sont effectuées des saisies importantes de produits. Ces saisies, liées à la dimension internationale de la gare, sont sans lien avec la SCMR ni avec son public.
- En conclusion, il n'est pas constaté de trafic local ni de point de fixation particulier. La coopération avec Gaïa est constante et les policiers ont de bons contacts avec les usagers qui vont même, parfois, au devant des patrouilles VTT ou à pied pour leur exposer les produits en leur possession pour montrer qu'ils sont « dans les clous ».

Questions et remarques de différents acteurs sur ce point de situation :

Alain GROSRIEARD, membre du collectif « nonalalalledeshoot », souhaite intervenir, au nom du collectif, sur plusieurs sujets :

- La propreté des rues avoisinantes : il trouve que le nettoyage de ces dernières est nettement insuffisant et que les déjections canines sont en nette augmentation. Ce constat est partagé par Pascal PICHON, également membre du collectif, qui remarque que les chiens, de plus en plus nombreux, ne sont pas toujours tenus en laisse aux abords de la SCMR ; il témoigne, par ailleurs, avoir compris grâce à un échange avec Gaïa qu'il retrouvait régulièrement des pipes à crack dans son immeuble.
- La station Autolib de la rue St Vincent de Paul : les véhicules stationnés sont régulièrement occupés par des usagers de drogues malgré l'intervention des forces de Police. On retrouve des seringues à cet endroit, probablement en lien avec celles distribuées à l'espace Gaïa ; il souhaite qu'on en reparle.
- La constatation d'attroupements après la fermeture de l'Espace Gaïa vers 20h30 ce que M. Pascal PICHON confirme.
- L'amointrissement, selon lui, de la présence des forces de Police dans le secteur par rapport au mois d'octobre et novembre, juste après l'ouverture de la SCMR.

Rémi FERAUD constate que ces opinions ne sont pas toujours partagées par des personnes, qu'il ne connaît pas, interviewées par la presse et les médias ces derniers jours à l'occasion des 3 mois d'ouverture de la SCMR. Elles exprimaient parfois des constats inverses aux points de vue donnés précédemment.

Stéphane BRIBARD fait part du témoignage de Karine MAZLOUMIAN, absente au présent Comité et ayant adressé ses remarques en vue de la réunion :

- Habitant la rue Ambroise Paré, juste au-dessus de l'épicerie, elle constate la présence importante et fréquente de la Police et la diminution des traces de consommation dans cette rue
- Elle tient à saluer la bonne communication avec Gaïa
- Elle relève toutefois une problématique avant l'ouverture et après la fermeture de l'espace Gaïa, notamment par une fréquentation intense de l'épicerie et des tentatives d'installation d'usagers dans le parking Indigo situé juste à cet endroit. Elle déplore également la présence importante de chiens et les nuisances que cela peut entraîner.

Elisabeth CARTERON, Présidente de l'association Action Barbès, tient elle aussi à témoigner au nom de certains riverains et des membres de son association :

- Elle constate aussi, comme d'autres, des problèmes de propreté, de déjections canines, d'urine humaine ou encore de bagarres dans le quartier mais ne fait pas le lien entre ces nuisances anciennes et l'ouverture de la SCMR. Ce n'est pas lié spécialement aux toxicomanes, mais aux publics du quartier, notamment autour des trafics au métro Barbès. Au nom de l'association, elle n'est pas satisfaite de cette situation mais n'établit pas de lien direct entre ces constats et la SCMR, d'autant que la situation ne lui semble pas se dégrader.

Emeline JANNAUD, remarque qu'hormis aux heures d'ouverture et de fermeture de la SCMR, les attroupements sont devenus quasi inexistantes : habitant rue Guy PATIN, au-dessus de l'ancien emplacement du bus Gaïa, l'évolution est indéniable et témoigne de l'attrait des usagers pour l'Espace Gaïa. D'autant qu'elle tient à rajouter que les attroupements visés par les autres intervenants ne sont rien, en termes de volume, à côté de ceux provoqués par les ventes à la sauvette dans le même secteur.

Rémi FERAUD précise que le phénomène de ventes à la sauvette a fait l'objet d'une réunion à la Mairie du 18^{ème} en présence du Préfet de Police et de ses services, et qu'il s'agit d'un sujet très important pour les deux mairies, situé à proximité immédiate, il est vrai, de la SCMR.

Elfie COMIN, représentante du Conseil de Quartier St Vincent de Paul, témoigne de l'apaisement ressenti dans son secteur depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa et de la baisse du nombre de seringues trouvées dans les immeubles alentours ou de personnes qui essaient de se cacher dans les immeubles.

Avant de lui donner la parole, Rémi FERAUD rappelle que le nettoyage des rues est organisé par les services de la Ville de Paris, donc par le service public, et que les conditions climatiques de ces dernières semaines et le grand froid observé ont empêché le travail normal de nettoyage avec l'eau.

→ Jean-Paul BIDAUD, ingénieur chef d'arrondissement de la Direction de la Propreté et de l'Environnement de la Ville de Paris (DPE), en charge du nettoyage des rues dans ce secteur, précise que la DPE comptabilise, depuis 2017, 17 jours sans possibilité de lavages dans tout Paris, du fait des conditions climatiques. Cela peut donner un aspect de malpropreté évidente puisque, dans pareil cas, les traces d'urine et de déjections canines persistent, attirant l'attention des habitants.

Les services de la DPE sont toutefois vigilants sur le secteur, déjà particulièrement surveillé, avec notamment un chef d'équipe qui tous les jours est sur ce site. Les agents ne retrouvent depuis l'ouverture de la SCMR que 3 à 4 seringues par semaine sur l'espace public lors de leurs opérations de nettoyage.

→ Rémi FERAUD attire l'attention sur la possibilité de mener des opérations de verbalisation pour absence de ramassage de déjections canines, à destination de tous.

A la demande du Maire du 10^{ème} également, Céline DEBAULIEU confirme la possibilité de sensibiliser les usagers sur leur comportement et celui de leurs chiens en dehors de la SCMR, tout en précisant que la gestion des chiens leur semble tout à fait acceptable car le nombre d'usagers accompagné de chiens reste faible et très minoritaire. Des actions de sensibilisation pour un usage des laisse et muselières ont déjà eu lieu à l'entrée de l'espace Gaïa. Elle souligne aussi qu'il est possible d'organiser des sensibilisations nouvelles sur la gestion des chiens par les usagers concernés, comme cela avait pu avoir lieu au camion CAARUD rue Guy Patin sur la propreté ou le bruit.

→ Damien VALOT précise que le commissariat n'a reçu aucun signalement de la part d'usagers au sujet de la présence de traces de consommation dans les immeubles depuis son

arrivée et informe que ses équipes sont vigilantes en cas de signalement (une attention sera donc portée ces jours ci sur l'immeuble de Monsieur PICHON).

Concernant les véhicules vacants ou volés qui servent parfois d'abri aux usagers de drogues, le Commissaire rappelle que la loi autorise, au titre de l'expérimentation, la consommation de drogues à l'intérieur de la SCMR mais que toute consommation en dehors de cette salle, reste un délit. La note d'instruction du Procureur de la République adressée l'été dernier aux services de Police précise même que tout constat de délit de ce type doit donner lieu à une garde à vue systématique. Les déferrements devant le Procureur de la République pour ce type d'infraction sont d'ailleurs réguliers.

La société Autolib dispose d'un système automatisé qui détecte la présence de personnes non autorisées, et se met alors en lien direct avec la salle de commandement du commissariat concerné : toutefois, à défaut d'infraction, en l'absence de dégradation ou de vol à l'intérieur des véhicules, les usagers sont simplement invités à quitter les lieux.

Il sera dorénavant demandé une attention particulière aux policiers du secteur sur cette station Autolib.

Catherine DUPLESSY, Directrice de SAFE, fait un point sur les évolutions constatées dans le quartier :

- L'équipe de SAFE trouve de moins en moins de matériel (seringues, déchets souillés) depuis 3 mois sur la voie publique.
- Elle rencontre aussi moins d'usagers et de personnes en errance qu'avant, sachant qu'elle passe exprès plutôt en dehors des heures d'ouverture de la SCMR, pour permettre une présence globale des professionnels variés sur ce quartier sur une amplitude horaire maximum.
- 80 personnes environ, précaires ou non, ont été orientées par l'équipe de SAFE vers la SCMR depuis le mois d'octobre. Ces personnes ne fréquentaient pas auparavant les dispositifs de Gaïa.
- Les sanisettes de la rue Ambroise Paré restent fréquentées en dehors des horaires d'ouverture de l'espace Gaïa.
- Le collecteur sécurisé de déchets de l'emprise SNCF du 110 rue de Maubeuge a été enlevé suite aux travaux prévus effectués par la SNCF. Ce collecteur représentait au moins 150 litres de déchets variés par mois : seringues, pipes à crack, matériels de consommation, parfois détritiques alimentaires ou autres. Il est d'ailleurs possible de le réinstaller à un autre endroit si cela s'avère nécessaire.
- Une baisse de distribution par les automates est visible depuis mi-novembre, contrairement aux premières semaines suivant l'ouverture : -25% sur le collecteur du Boulevard de la Chapelle et -30% sur ceux de la rue de Maubeuge. Malgré cette baisse, installée depuis plusieurs semaines, le volume de distribution reste important : 14000 seringues en décembre sur ce secteur. On peut noter aussi une baisse d'environ 20% de la distribution de matériel en travail de rue par l'équipe.
- Il n'y a pas eu de baisse de distribution du matériel d'inhalation mais pas d'augmentation non plus.
- Avant l'ouverture de l'Espace Gaïa, SAFE était confronté à de fréquentes ruptures de l'offre de matériel par les automates : 169 ruptures entre janvier et octobre 2016. Aucune rupture n'a été constatée depuis le mois d'octobre, point très positif en termes de santé publique et de réduction des risques.

Laurence DERMENONVILLE (VGNE) pose la question du traitement par la Police du consommateur ayant en sa possession du produit à injecter et une galette de crack.

→ Le Commissaire Damien VALLOT précise que lorsqu'un usager détient une galette de crack et des produits destinés à être consommés à l'intérieur de la SCMR, l'attitude des policiers est celle du discernement, en parfait accord avec les préconisations du Procureur de la République.

Partant du constat, déjà évoqué plus tôt, que le consommateur type aujourd'hui est presque toujours un poly-consommateur, les policiers s'attachent à la philosophie de la SCMR et à son objectif final : améliorer la prise en charge sanitaire des usagers et réduire les conséquences de leur consommation sur l'espace public. Il leur est demandé de faire primer l'intérêt public et la santé publique sur celui de la répression immédiate de l'infraction éventuellement constatée.

4- Point sur la distribution de seringues à l'intérieur de l'Espace Gaïa :

Olivier ANDRE annonce qu'un document, distribué à la présente réunion, a été rédigé par la MILDECA en liaison avec l'ARS IDF et la Direction Générale de la Santé du Ministère, suite à une question posée par Michel CHAMPON à la précédente réunion de ce Comité, et qui a donné lieu à plusieurs échanges depuis.

Cette note présente le cadre juridique en vigueur dans le quel s'inscrit la distribution de matériel de réduction des risques par une SCMR. Il est rappelé :

- le lien consubstantiel entre une SCMR et un CAARUD : une salle de consommation à moindre risque est obligatoirement gérée par un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues, tout en imposant une distinction entre ces deux entités en matière de locaux
- un cahier des charges national permet de décliner ensuite au niveau local ces éléments.

Olivier ANDRE rappelle que la question posée était de savoir si la distribution de matériel stérile pour être utilisé sur place par les consommateurs (pour éviter qu'ils se servent de matériel apporté par eux-mêmes) était une distribution exclusivement réservée à ceux qui venaient à la salle pour consommer sur place ou si elle pouvait l'être pour une consommation ailleurs.

Le raisonnement juridique est, pour lui, simple et incontestable : les SCMR répondent à une mission générale de réduction des risques et des dommages dans différents domaines en termes de santé publique et aussi d'accompagnement social.

Dans ce cadre, si certes le cahier des charges précise l'obligation pour les consommateurs venus à la SCMR d'utiliser le matériel distribué par la SCMR, il n'est nulle part écrit dans les textes que la mission de la SCMR se limiterait uniquement à ceux qui viennent consommer sur place.

Il lui paraîtrait étonnant d'empêcher l'Espace Gaïa de contribuer à cette mission du CAARUD puisqu'il est toujours préférable, dans une politique générale de réduction des risques, de permettre l'accès à du matériel propre et stérile à tous.

Remettre en cause, par peur d'attirer des usagers supplémentaires, le fondement de cette politique de réduction des risques et des dommages serait, pour lui, une importante erreur de fond.

Il souligne d'ailleurs qu'a été évoquée la fin des ruptures de stocks dans les distributeurs SAFE, en lien évident avec cette distribution à l'Espace Gaïa.

Michel CHAMPON salue la présentation habile de Monsieur ANDRE mais souligne que ce dernier fait allusion à l'article 41 de la loi et non à l'article 43.

Au-delà des discours personnels sur les démarches poursuivies, il tient à souligner que la SCMR a été créée par une loi modifiant le code de la Santé Publique pour créer une expérimentation, et que les limites de cette expérimentation sont précises et doivent être respectées.

Il cite l'article 43-2 signifiant que les usagers ne peuvent détenir des produits que pour leur consommation personnelle sur place dans le respect des conditions du cahier des charges.

La question ne se pose pas sur ce qu'on a envie de faire ou pas. Il revient également sur l'obligation de transparence et de clarté vis-à-vis du voisinage de la SCMR : selon lui, la possibilité de partir avec des quantités jugées parfois non négligeables de matériel n'a jamais été dite avant l'ouverture et est problématique. Il faudrait alors selon lui modifier les textes et non les interpréter ou les adapter selon les desiderata des uns et des autres.

Il ajoute que l'interprétation donnée précédemment est discutable, quand il est dit que l'association Gaïa gère un CAARUD et donc met en place les objectifs du CAARUD dans cette salle de consommation. Pour M. CHAMPON, la SCMR a été mise en place par la loi, la gestion en a été confiée à l'association Gaïa dans le cadre d'un cahier des charges ; ce n'est pas pareil. L'association Gaïa n'a pas pour autant pour lui la liberté de faire ce qu'elle veut selon son propre fonctionnement dans cette SCMR, créée de manière très précise dans une loi modifiant le code de la Santé Publique.

Rémi FERAUD trouve clair qu'il y a une différence d'interprétation de la loi, et qu'il laisse les services compétents trancher.

Oliver ANDRE souligne que la question qui se pose est bien de savoir si on coupe les ailes à la SCMR sur sa mission de réduction des risques en la limitant strictement à ceux qui viennent consommer dans la salle ou si on lui laisse la possibilité de remplir les missions générales qui lui sont dévolues. On va continuer à échanger sur le sujet pour vider cette question juridique.

Dante BASSINO, représentant du groupe communiste, aimerait savoir si cette distribution de matériel par l'Espace Gaïa pose aujourd'hui un problème spécifique alors que cette activité était auparavant assumée par le bus CAARUD mobile, situé alors à quelques mètres de la SCMR.

Il souligne que ce débat lui rappelle celui engagé il y a une trentaine d'années au sujet de la distribution de matériel, dont les bénéfices sanitaires sont aujourd'hui démontrés.

Si des problèmes réels ou des difficultés sont rencontrés, alors le Comité de voisinage remplit son rôle en en discutant pour trouver des améliorations à apporter. Et alors l'intérêt du débat est réel pour les riverains et les usagers. Mais il lui semble, en revanche, que chercher le détail ou « la petite bête » et développer un débat purement juridique est peu intéressant.

Pour Elisabeth CARTERON, il est important de rappeler qu'il n'est pas nouveau ou spécifique à la SCMR que des personnes veuillent prendre plusieurs seringues en même temps, cela existe depuis toujours, notamment aux distributeurs installés vers la rue Guy PATIN.

Delphine VILAIN, référente régionale de l'ARS IDF, précise que l'article 43 qui définit l'expérimentation de SCMR doit être lu comme une application de l'article 41, plus large, qui définit plus globalement la réduction des risques et des dommages. Le cahier des charges dans son article 6 prévoit bien que l'expérimentation des SCMR est mise en œuvre par les CAARUD au titre de leur mission de réduction des risques et des dommages dans sa globalité.

Thomas DUSOUCHET reprecise que si on arrêta la distribution de seringues à la salle, alors il faudrait remettre alors le camion rue Guy Patin. C'est une simple question de rationalité. Les seringues distribuées à la SCMR l'étaient avant au camion.

Déborah PAWLIK estime qu'au-delà de la question juridique qu'il reste à trancher et qui ne pourra l'être que par un Tribunal Administratif, se pose une question de vérité et de sincérité à destination des riverains. Si c'est si évident, cela aurait été indiqué avant à la population. Cela aurait été un point indispensable. D'autant qu'elle craint le risque de flux important de nouveaux usagers que cette distribution pourrait engendrer à l'avenir, même s'il n'est pas constaté aujourd'hui.

Pour conclure sur cette question, Stéphane BRIBARD déclare qu'il a toujours été dit par Gaïa et par les autres acteurs, et ce à la demande des habitants, que le bus disparaîtrait parce que son activité de distribution de seringues pourrait se faire à la SCMR. Le procès de manque de transparence lui paraît donc exagéré.

Il affirme aussi qu'on ne constate pas de trouble particulier créé par cette distribution, que personne n'avait rien remarqué de spécial à l'extérieur, et que cela n'avait pas amené de nouveaux publics dans le quartier. Ce qui est mis en place dans cette stratégie de santé publique correspond au cadre légal et aux besoins de santé publique. Dans ce quartier qui a de nombreux usagers qui ont des besoins de matériel, on a juste rationalisé et adapté la possibilité d'accès à ce matériel. Le fait de ne plus avoir les ruptures d'offre de matériel aux automates grâce au fonctionnement actuel de la SCMR est un gain énorme en santé publique.

Oliver ANDRE souhaite repreciser que revenir sur la possibilité de faire cette distribution au motif du risque d'attirer un public supplémentaire revient à remettre en cause fondamentalement les politiques de réduction des risques au titre du fait qu'elles provoqueraient un phénomène d'addiction.

Sur la question de fond, c'est une erreur. Au contraire, la possibilité de donner ce matériel participe bien aux objectifs de réduction des risques et de santé publique visés par l'expérimentation.

Déborah PAWLIK ne veut pas qu'on lui fasse dire ce qu'elle n'a pas dit. Il ne s'agit pas du tout de revenir sur le sujet de la réduction des risques. Elle est pleinement d'accord avec le maire sur l'importance de la réduction des risques, sur la distribution de matériel stérile, mais elle constate et regrette la non-communication aux riverains sur ce point.

Rémi FERAUD rappelle que le quartier ne se limite pas à l'entrée de la salle, et qu'il faut mettre aussi en regard de la stratégie de santé publique l'absence de rupture de stock aux automates et la baisse de 25 à 30% du nombre de seringues qui y sont distribuées. Ce transfert soulage aussi de la présence et d'attroupements d'usagers ailleurs.

Rémi FERAUD explique qu'il rejoint d'ailleurs les remarques de Dante BASSINO, et que comme Maire, il n'est intéressé que par un seul sujet : le réel. Il n'est donc pas du tout favorable à ce qui est réalisé à l'entrée de la salle ne le soit plus et que cette distribution soit réinstallée via un camion rue Guy Patin. Ce ne serait bien ni pour les usagers, ni pour l'organisation de l'espace public.

N'étant pas juriste non plus, il exprime sa confiance en la MILDECA et l'ARS et entend leur analyse de la loi qui semble être partagée par les professionnels. Si une partie souhaite contester par des moyens de droits, c'est de droit et leur droit. Mais ce n'est pas le sujet ici. Plus de seringues distribuées, même par sacs entiers, c'est un gain en santé publique. Ce qui est important, c'est qu'elles servent, car c'est mieux de les utiliser plutôt que de partager des seringues souillées entre plusieurs personnes. Si certains partent avec des sacs pleins, et que cela sert pour des consommations à domicile ou ailleurs, c'est tant mieux.

Il a toujours été affirmé avant l'ouverture de la salle ou encore au 2ème comité de voisinages qu'il n'y aurait plus le camion rue Guy Patin. Il n'y a donc aucun mensonge, même par omission.

Rémi FERAUD propose pour une prochaine réunion de ce Comité une discussion plus approfondie avec les responsables notamment des parkings de proximité EFFIA et INDIGO, ainsi qu'avec la société JCDecaux pour les sanisettes du quartier.

Stéphane BRIBARD indique qu'il a déjà eu l'occasion d'échanger avec les différents responsables et que cela sera possible.

Claire LAURAS de JCDecaux précise qu'une amélioration est déjà constatée et qu'elle aura des éléments pour la prochaine fois.

5 – Lancement du travail collectif sur le jardin Cavallé-Coll :

A la demande des associations de quartier et des parents d'élève de Belzunce, un travail sur les usages du jardin Cavallé-Coll est lancé par Stéphane BRIBARD et Sylvain RAIFAUD. La première réunion aura lieu le 7 mars à 19h en Mairie du 10^{ème}.

La date du mercredi 22 mars 2017 est proposée pour la prochaine réunion du comité de voisinage.

>> Modifiée depuis et avancée au mardi 21 mars (pour des raisons techniques)

Présents :

Collèges habitants :

Elfie COMIN (CQ St Vincent de Paul), Elisabeth CARTERON et Didier VINCENT (Action Barbès), Michel CHAMPON et Laurence DERMENONVILLE (VGNE), Alain GROSRICHARD et Pascal PICHON (collectif « nonalasalleshoot »), Émeline JANNAUD (École élémentaire Belzunce)

Collège institutions et entreprises locales :

Damien VALLOT et Loïc HARDY (Commissariat du 10^{ème}), Jean-Paul BIDAUD (Ville de Paris-DPE), Daniel DAUPHANT (Ville de Paris – DPSP), Florence REBRION (Ville de Paris – DEVE), Didier PERRET (RATP), Hervé MOUDEN (SNCF), Julien MAUPU (EFFIA), Claire LAURAS (JC DECAUX)

Collège élus :

Rémi Féraud (Maire du 10^e), Stéphane BRIBARD (Élu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Élu M10, groupe PS), Dante BASSINO (Élu M10, groupe PCF), Sylvain RAIFAUD (Élu M10, Groupe EELV), Déborah PAWLIK (Élue M10, groupe LR), Charles BARBETTI (Ville de Paris, cabinet de Colombe Brossel).

Collège associations et institutions toxicomanie/santé :

Céline DEBAULIEU, Thomas DUSOUCHET, Karim TOUZANI, David MELIQUE et Charlotte MEVIL-BLANCHE (GAÏA-Paris), Sandrine FORTUNEE (Coordination Toxicomanies), François DIOT (CAARUD Beaurepaire B10), Catherine DUPLESSY (SAFE), Léon GOMBEROFF (EGO), Emmanuelle SARB (ARC75), Carmen BACH et Isabelle JEANNES (MMPCR – DASES/Ville de Paris), Marie JOUFFRET-ROUSTIDE (INSERM), Haïk MOURADIAN (APHP – Espace Murger), Olivier ANDRE (MILDECA), Sylvia NGUYEN-DANG et Delphine VILAIN (ARS), Alexandra LAILLER (DDCS75).

Documents remis :

- Ordre du jour
- Compte-rendu de la réunion précédente
- Tableau de suivi de la fréquentation de l'Espace Gaïa les lundis et samedis depuis l'ouverture
- Tableau du suivi mensuel des inscrits et passages de l'Espace Gaïa
- Document de suivi des portes ouvertes de l'Espace Gaïa
- Document de la MILDECA